



**Le Lot Archambault**

**Pour une deuxième école primaire à l'Île-des-Sœurs**

**Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal**

**Rédaction et présentation : Jack L. Kugelmass**

**Pour l'équipe de Projet Montréal**

**9 Juillet 2013**

## **Résumé – Le Lot Archambault : pour une deuxième école primaire à l'Île-des-Sœurs**

La construction d'une nouvelle école primaire à l'Île-des-Sœurs est essentielle. Toutefois, l'emplacement proposé par l'arrondissement, soit le parc de la Fontaine, est inacceptable car nous considérons que les parcs aménagés ne devraient pas servir de réserve foncière. Les citoyens de l'Île-des-Sœurs se sont déjà exprimés massivement contre le projet d'envahir ce parc à l'automne 2011. Malheureusement, l'arrondissement est revenu à la charge, cette fois-ci dans le « triangle ».

Les besoins scolaires indiquent qu'une école de taille moyenne ne suffira plus à la tâche d'ici quelques années. D'ailleurs le projet présenté minimise énormément les besoins en matière de stationnement, de cour d'école et de zones d'accès. Un agrandissement est inévitable et se fera aux dépens du parc aménagé, comme en témoigne la destruction progressive du parc Elgar à la faveur de trois agrandissements de l'école primaire actuelle.

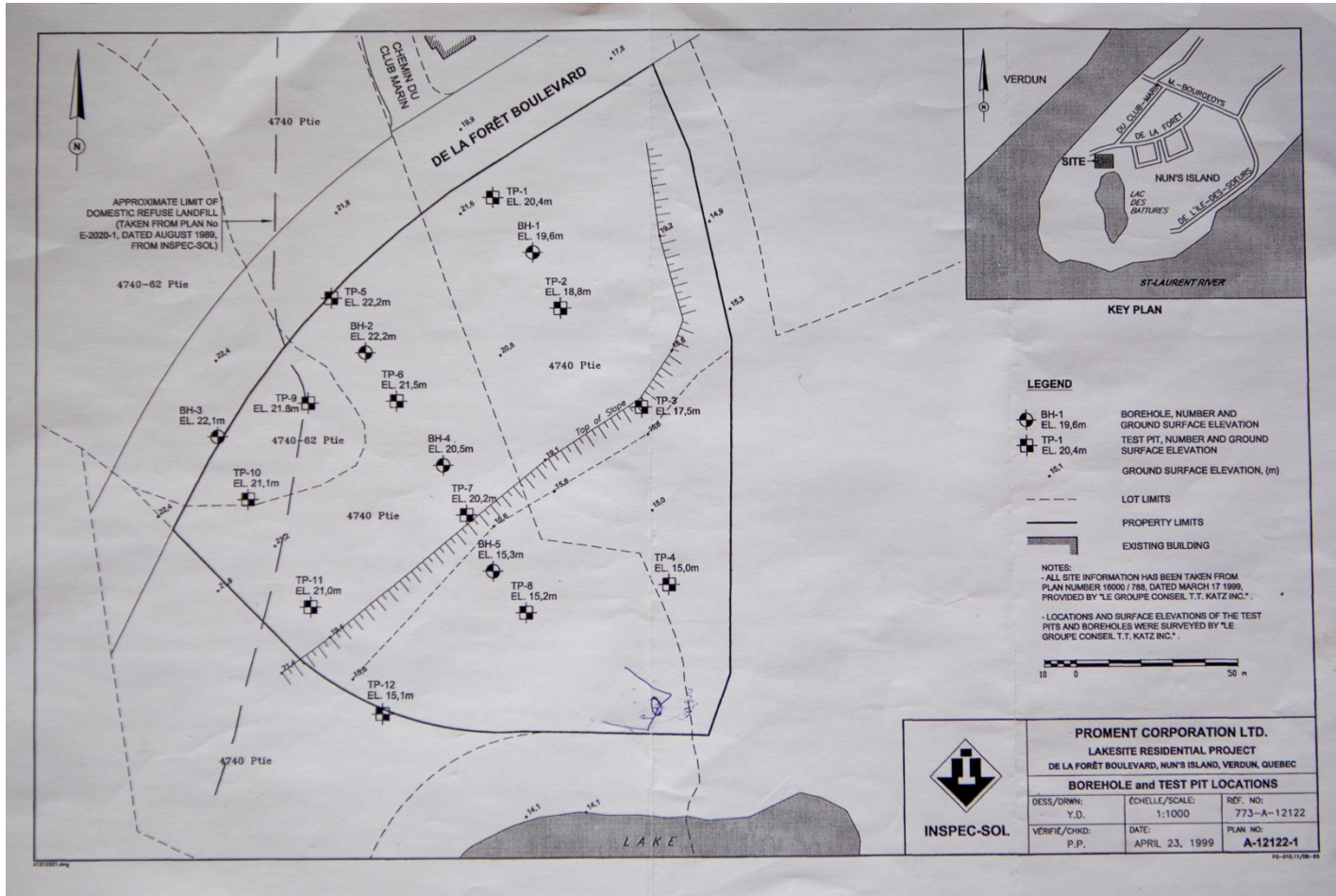
Nous avons identifié trois sites alternatifs, tous de taille supérieure au triangle, soit le chemin du Golf, la rue Levert et le Lot Archambault. Dans le présent mémoire, nous nous concentrerons sur ce dernier. Lors d'un travail pour le comité Gautrin, Jack L. Kugelmass avait réalisé une étude de phase I présentant les résultats de caractérisations en biogaz (méthane) effectuées par des firmes spécialisées. En colligeant les résultats, nous constatons qu'il existe des zones conformes et des zones contaminées au sein du même lot.

Or, seul le bâtiment a besoin d'une zone conforme, et son empreinte ne représente que 13 % de la superficie du lot. Après nos recherches, la zone conforme se situe au centre du lot en allant vers le nord. Il faudrait donc caractériser en priorité cette zone pour confirmer la possibilité d'ériger une école dans le Lot Archambault. Une opération cadastrale créerait un lot sain susceptible d'obtenir des autorisations auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

# Secteur du lot Archambault



# Étude Inspect-Sol 1999



## Tableau n° 3, Relevé des biogaz

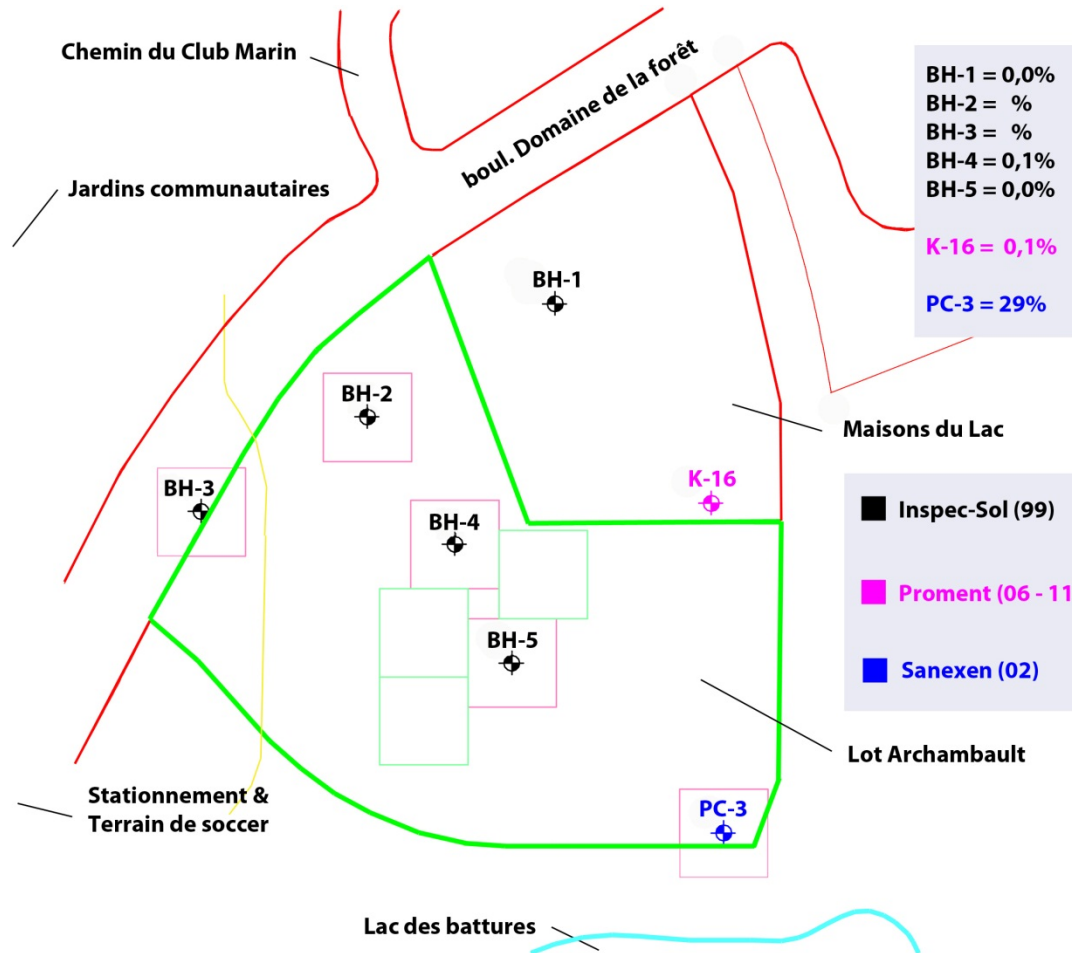
Référence no 773-A-12122

12

Tableau no 3  
Relevé des biogaz

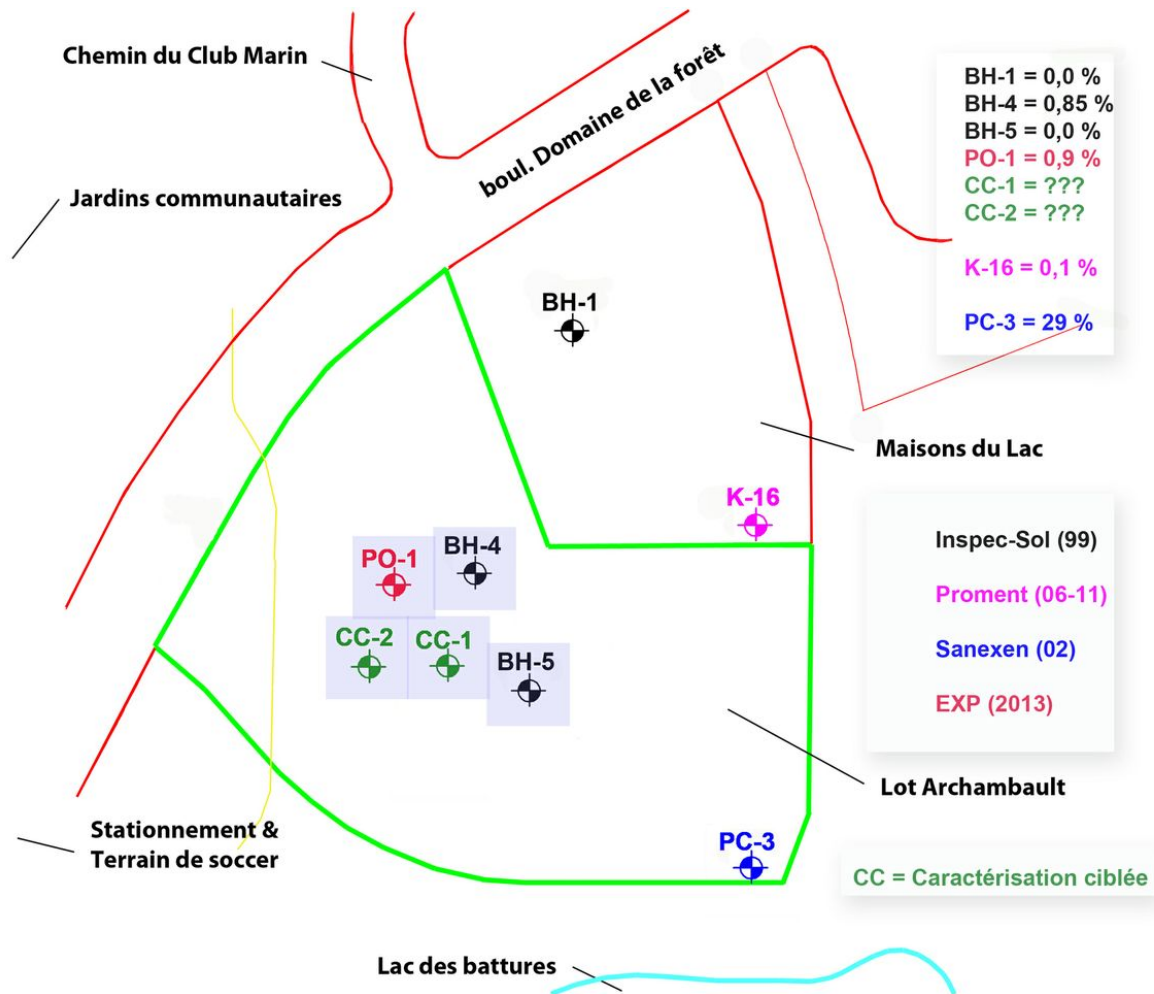
Forage no	Profondeur (m)	CH <sub>4</sub> (%LEL)	CH <sub>4</sub> (% vol)	O <sub>2</sub> (%)	CO (ppm)	H <sub>2</sub> S (ppm)
BH-1	1,5	0	---	12,5	0	0
	3,0	0	---	12,2	0	0
	5,0	0	---	12,2	0	0
BH-2	1,5	---	62	1,0	0	2
	3,0	---	62	0,4	0	3
	4,5	---	63	0,2	0	4
	5,5	---	63	0,0	0	5
BH-3	1,5	---	39	1,5	0	0
	3,0	---	39	0,3	0	0
	4,5	---	39	0,2	0	0
BH-4	1,5	15	---	17,1	12	0
	3,0	17	---	16,5	16	0
	4,5	18	---	16,1	18	0
BH-5	0,6	0	---	20,8	0	0

# Notre étude Phase I





# Caractérisation ciblée



# Précédents et opérations cadastrales

- Écoles et biogaz
- Terre ferme
- Technoparc
- Club Marin, Maisons du Lac, etc.



# conclusion

Malgré de nombreux efforts pour convaincre l'arrondissement de caractériser une zone ciblée, ce dernier a forcé partout ailleurs dans le but évident de mystifier la population. Pour conserver nos précieux espaces verts et pour implanter rapidement une deuxième école à l'Île-des-Sœurs, nous demandons à l'OCPM de suspendre ses délibérations jusqu'à ce que l'arrondissement dépose une étude de caractérisation ciblée du Lot Archambault